Recettes et dépenses d'une commune

La commune reçoit de l'argent et en dépense.

D'où vient l'argent?

- Des contribuables : chaque année, le Conseil municipal fixe le montant des impôts qui leur seront réclamés
- De l'Etat : chaque année, l'Etat verse de l'argent aux communes pour leur permettre de faire face à leurs dépenses
- Du département : il verse des subventions aux communes qui réalisent d'importants travaux
- Des usagers des services communaux : vente d'eau, redevance d'assainissement, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ...)
- Des emprunts que la commune contracte pour acheter, construire, restaurer, ...

Où va l'argent ?

Il permet à la commune d'offrir à ses habitants de nombreux services. Par exemple :

- La commune finance la construction et l'entretien des écoles
- De jour comme de nuit, le service incendie est prêt à intervenir
- L'hôpital accueille malades et blessés 24 heures sur 24
- Le bus permet de circuler plus aisément en ville
- L'entretien des routes et trottoirs pèse dans le budget communal
- Les équipements sportifs sont également des services communaux

Associe chacune des recettes suivantes à son débiteur (la personne ou l'organisme qui verse l'argent)

- a. Prêt accordé par la Caisse d'Epargne
- Contribuable

b. Taxe d'habitation

- 2. Etat
- Subventions accordées par le Conseil Général
- Département

d. Redevance d'assainissement

4. Usagers des services communaux

- e. Dotation globale de fonctionnement
- Emprunts

1	2	3	4	5